



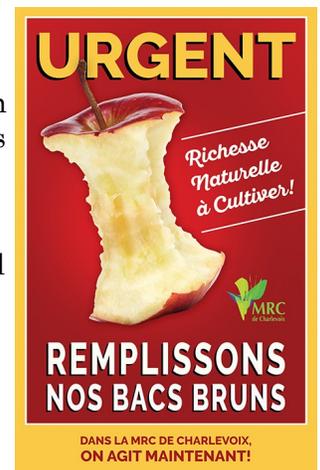
Lancement de la campagne « URGENT, remplissons nos bacs bruns »

La MRC de Charlevoix a lancé en mai 2018 sa campagne de sensibilisation sur la valorisation des matières organiques :

**« URGENT, remplissons nos bacs bruns »
une richesse naturelle à cultiver !**

Cette campagne promotionnelle a été réalisée en collaboration avec Axe Création afin d'inciter les citoyens à adopter de nouveaux comportements en lien avec la collecte des matières organiques.

Le message véhiculé se veut clair et précise qu'il est urgent d'agir pour l'environnement et pour respecter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui interdira l'élimination des matières organiques d'ici 2020.



Les avantages de la valorisation des matières organiques sont nombreux :

- ◆ Diminution des gaz à effet de serre
- ◆ Réduction des déchets
- ◆ Économie de 60 \$ / tonne comparativement à l'élimination

Les bonnes raisons pour effectuer le tournant « brun » sont multiples. Selon RECYC-QUÉBEC, plus de la moitié de notre bac à ordures est constituée de matières organiques (restes de table, gazon, etc.). Au-delà de constituer une ressource inestimable pour la production de compost et l'enrichissement de nos sols, ces matières sont également la cause de problèmes particulièrement importants dans les sites d'enfouissement.

Lorsque les matières organiques sont enfouies, le processus de décomposition s'effectue en absence d'oxygène. Il en résulte des émissions importantes de gaz à effet de serre et autres composés nocifs pour l'environnement et la santé.



Le tri des déchets, un geste essentiel en 2019.

Le tri des déchets est un geste devenu commun, mais il est encore fréquent de rencontrer des gens qui ne trient pas ou qui trient incorrectement leurs matières. Remédions à la situation afin de ne plus avoir d'excuses pour ne pas bien faire son tri ☺.

Pour comprendre l'importance du tri, chacun devrait faire la visite d'un site d'enfouissement pour réaliser l'ampleur, la quantité et les coûts astronomiques reliés à tout ça. Hé non, les déchets ne disparaissent pas miraculeusement après le passage du camion!

Le **RECYCLAGE** est d'abord transbordé puis acheminé au centre de tri de VIA de Lévis pour y être trié par type de matières. Les frais de collecte et de traitement sont remboursés à près de 90 % par le régime de compensation. Vous pouvez déposer dans le bac bleu: les contenants, les emballages et les imprimés de consommation seulement. Il ne faut pas y déposer les vêtements, les feuilles mortes, les articles électroniques et les produits dangereux.

Le **COMPOST** est acheminé chez Compostpro à La Malbaie pour être composté. Le traitement par compostage coûte 45 % moins cher que l'élimination des déchets et plus de 50 % du bac à déchets pourrait être composté. Imaginez les économies qui pourraient être réalisées!



Les **DÉCHETS** sont eux aussi transbordés et acheminés au lieu d'enfouissement de Gesterra à St-Rosaire. Le vrai déchet devrait être celui qui n'a aucune filière de recyclage, de récupération ou de valorisation = déchet ultime.

Le **PLASTIQUE**: il en existe 7 types différents, nous les acceptons tous. Il vous suffit donc de vérifier s'il y a le logo recyclable sur le contenant pour savoir s'il va bien dans le bac bleu. Les articles qui ne sont pas des contenants et/ou qui n'ont pas le logo, doivent être mis aux ordures (ustensiles, assiettes, plats). **IMPORTANT** : ne pas mettre les boyaux d'arrosage, les jouets et les chaises de patio dans le bac bleu. On se rappelle : **CONTENANTS, EMBALLAGES et IMPRIMÉS**.



Le **MÉTAL** : conserves, canettes, bouchons, plats et papiers en aluminium. Par contre, il ne faut pas y mettre les contenants sous pression, les appareils ménagers et les chaudières, ceux-ci sont récupérables seulement dans les éco-centres.

Le **PAPIER** et le **CARTON** sont faciles à trier, mais il y a des exceptions comme les photos, le papier thermique (coupon caisse), le papier ou carton plastifié, le carton ciré, le papier à main et les fameux mouchoirs. Ces matières vont aux ordures sauf pour les papiers à main et les mouchoirs qui peuvent aller au compost.

Le **VERRE** : bocaux et bouteilles se recyclent à l'infini. À noter que la vaisselle, le pyrex, la vitre et les ampoules incandescentes ne se recyclent pas et vont aux ordures. Les ampoules fluocompactes et les néons sont récupérables, mais seulement dans les éco-centres.

Les **AUTRES MATIÈRES** tels les produits dangereux (peinture, huile, cartouches d'encre, piles, néons, etc.), les articles de tout genre (volumineux ou non), les arbres de Noël ou les branches, le matériel électronique, le bois, les vêtements, sont acceptés dans les éco-centres. Lorsque un citoyen apporte des matières à l'éco-centre, c'est gratuit sauf pour les matériaux de construction/ démolition où il y a des frais.

Pour plus d'information et de précisions sur les différentes matières, consultez le site de la MRC au www.mrc-charlevoix.ca ou écrivez-nous : srochette@mrccharlevoix.ca

Gel en hiver, matières organiques

Pour éviter que vos matières organiques restent gelées dans votre bac brun l'hiver, il est conseillé de mettre vos résidus dans des sacs en papier, du papier journal ou d'utiliser un grand sac en papier qui sera inséré directement dans le bac. Vous pouvez aussi mettre des feuilles de papier journal ou une boîte de carton dans le fond du bac pour empêcher les matières de coller.



Qu'est-ce qui va dans le bac brun?



Résidus de cuisine:

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Café moulu et filtres
- Sachets de thé et tisane
- Aliments périmés, retirés de leur emballage
- Nourriture pour animaux



Résidus de jardin:

- Plantes, fleurs et mauvaises herbes*
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Feuillage de cèdre
- Gazon (herbicyclage = meilleure solution)
- Petites branches (moins de 2 pieds de long et 1 pouce de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin



Autres matières:

- Papiers mouchoir, essuie-tout et serviettes de table
- Journaux et papiers souillés
- Sacs en papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîte de pizza, boîte d'œufs, papiers à muffins)
- Cendre de bois de poêle (bois ou granules refroidis au minimum 7 jours)

Matières non acceptées

- Sacs de plastique (compostables ou non)
- Couches de bébé
- Serviettes sanitaires
- Huile végétale
- Branches d'arbres
- Bûches de bois
- Arbres de Noël
- * Renouée japonaise, herbe à poux
- Vêtements
- Canettes d'aluminium
- Bouteilles de plastique
- Matières contaminées avec des pesticides
- Autres déchets de toutes sortes

Important : le bac brun n'est pas une poubelle, respectez la liste des matières autorisées

SAC DE PLASTIQUE

Compostable, biodégradable, oxo-biodégradable ?



Utilisez du papier journal ou des sacs en papier

L'heure des bilans

Voici le total des matières valorisées, récupérées et enfouies de la MRC de Charlevoix pour les trois dernières années.

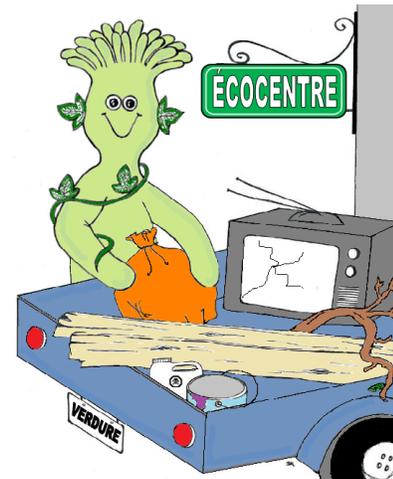
Valorisation dans les écocentres			
Écocentres	2016	2017	2018
St-Urbain	495	642	624
Baie-Saint-Paul	24	30	24
Isle-aux-Coudres	169	222	234
Total (Tm)	688	894	882

Résidus domestiques dangereux			
Année	2016	2017	2018
Total (Tm)	23	21	19

Collecte de récupération			
Année	2016	2017	2018
Total (Tm)	1939	1940	1947

Collecte de matières organiques			
Année	2016	2017	2018
Total (Tm)	751	659	670

Enfouissement déchets			
Année	2016	2017	2018
Total (Tm)	6539	6817	6557



Prix pour le traitement à la tonne en 2018

IMPORTANT... Disposition des bacs en hiver

Conseils pour le bon fonctionnement du service de collecte de vos matières résiduelles en hiver:

- ◆ Placez votre bac en bordure de la voie publique **la veille du jour de votre collecte**.
- ◆ Assurez-vous que votre bac **ne soit pas placé dans la rue** (infraction possible \$\$).
- ◆ **Déneigez votre bac afin qu'il soit accessible**, un bac renversé par la charrie ou pris dans le remblai de neige ne sera pas collecté.

